LES ENJEUX

LÉGISLATION NATIONALE | JEUX | PARIS SPORTIFS | RÉGLEMENTATION

Maroc : Carton rouge judiciaire aux sites de paris illégaux

Emmanuel GOLDSTEIN
Publié le 14 janvier 2026 . Lecture estimée : 5 min

Le 12 janvier 2026, la justice marocaine a frappé fort : les opérateurs télécoms du Royaume ont reçu l'ordre de bloquer l'accès à plusieurs plateformes de paris en ligne non autorisées, dont 1xBet. Mesures techniques à la clé, astreinte financière en cas de retard, et extension du périmètre aux relais locaux soupçonnés d'alimenter ces sites. Un tournant dans la bataille contre le jeu illégal, au moment même où le Maroc est sous les projecteurs de la CAN.

Ce lundi, à la suite d'une plainte déposée par la Marocaine des Jeux et des Sports (MDJS), les tribunaux ont formellement enjoint aux opérateurs télécoms marocains de bloquer l'accès à une série de sites étrangers de paris sportifs accessibles depuis le Maroc. Dans la liste figurent notamment 1xBet, Betwinner, Melbet, Linebet, Stake, Betway, Mostbet et Sportsbet.io, ainsi que leurs sous-domaines et déclinaisons. Sur le plan technique, l'instruction est précise: blocage DNS et IP, autrement dit empêcher la résolution des noms de domaine et l'accès aux serveurs concernés. Et pour éviter que la décision ne reste lettre morte, le juge a prévu une astreinte de 10.000 dirhams par jour de retard, soit environ 1.000 euros quotidiens. À ce niveau, ce n'est plus une simple mise en garde. C'est une obligation d'exécution.

Les plateformes, mais aussi les "portes d'entrée" locales

L'autre point marquant, c'est l'élargissement du filet. La décision ne vise pas seulement les grandes marques internationales du pari en ligne. Elle cible aussi des services intermédiaires opérant localement, soupçonnés de faciliter les dépôts et retraits de fonds, en s'appuyant sur des comptes bancaires marocains et des numéros de téléphone nationaux. Plusieurs noms sont cités, comme Herofoot, X1Mel, Melfoot ou Orange Depo. L'objectif est limpide : si les plateformes restent souvent hors de portée directe, leurs circuits d'alimentation, eux, laissent des traces et s'appuient sur des infrastructures locales. Et ce sont précisément ces maillons que la justice choisit de viser.

La MDJS pousse son avantage, monopole en main

Cette action s'inscrit dans un cadre juridique que le secteur connaît bien : au Maroc, la MDJS dispose d'un monopole légal sur l'organisation et l'exploitation des paris sportifs. Le sujet, jusqu'ici, était surtout celui de l'application. Comment faire respecter une règle nationale face à des sites hébergés à l'étranger, accessibles en quelques clics, et souvent soutenus par un marketing agressif ? La MDJS a visiblement voulu bétonner son dossier. Sa requête repose notamment sur un procès-verbal de constat dressé par huissier le 15 décembre 2025, attestant que plusieurs plateformes étaient bien accessibles et opérationnelles depuis le territoire marocain. Autrement dit, on ne parle pas d'une menace théorique, mais d'une activité constatée.

Ce que la décision change vraiment

Même si aucun blocage technique n'est parfait, l'effet est immédiat : l'accès se complique, la visibilité baisse et le coût de contournement augmente. Surtout, la décision redistribue les responsabilités. Les opérateurs télécoms deviennent un point de passage obligé de l'exécution, avec une contrainte financière en cas de retard. Et les relais locaux comprennent que leur exposition juridique grimpe d'un cran. Pour les acteurs de l'écosystème, affiliés, annonceurs, influenceurs,

facilitateurs de paiement, c'est aussi un avertissement. Le terrain de jeu se resserre. Là où certains profitaient d'une zone grise, l'État rappelle qu'il peut agir vite, et de manière très concrète.

Le sujet de l'accès à des sites de jeux illégaux est au coeur du débat au Maroc alors même que l'un des sites visés, 1XBET, s'affiche depuis plusieurs semaines dans tous les stades du pays en tant que Sponsor Officiel de la CAN 2025.

La CAN en toile de fond, et le cas 1XBet

Impossible, enfin, d'ignorer le contexte. Cette décision intervient alors que le Maroc accueille la Coupe d'Afrique des Nations 2025, un événement sous forte exposition médiatique. Or 1XBet, l'un des sites explicitement visés par le blocage, demeure un partenaire commercial historique de la Confédération africaine de football et bénéficie d'une visibilité liée aux compétitions africaines majeures, CAN comprise. Sans entrer dans le débat des contrats continentaux, la séquence dit une chose simple : au Maroc, l'exposition sportive ne remplace pas une autorisation. Le droit local s'applique, y compris lorsque la marque est connue du grand public et associée à une compétition majeure. C'est une ligne de séparation nette entre logique marketing internationale et réglementation nationale.

Un signal structurant pour le marché marocain

Ce carton rouge judiciaire ne fera pas disparaître le jeu illégal du jour au lendemain. Mais il en augmente le coût, fragilise ses relais et réduit sa facilité d'accès. Et surtout, il pose une doctrine : le Maroc ne se contente plus de dénoncer, il exécute. En ordonnant explicitement aux opérateurs télécoms de bloquer l'accès aux plateformes non autorisées, la justice marocaine rappelle un principe fondamental: sur le territoire national, le cadre légal prime, quel que soit le poids de la marque ou la puissance de ses campagnes. Un signal fort pour le marché, et un précédent que beaucoup, en Afrique et ailleurs, vont regarder de près.